

[Note d'information de la Depp « Dans le premier degré, la diminution de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2020 »](#)
[1]

Evain, F., et Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp). (2021). **Dans le premier degré, la diminution de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2020**. *Note d'information*, 21(01).

À la rentrée 2020, la taille des classes du premier degré continue de diminuer, que ce soit dans les écoles publiques ou privées sous contrat, et dans les classes de niveau préélémentaire ou élémentaire. Cette tendance est particulièrement marquée depuis 2017 dans les écoles publiques, suite à la mise en oeuvre des dédoublements de classes en éducation prioritaire. Ces mesures, qui ont d'abord concerné les classes de CP-CE1, et depuis la rentrée 2020 les grandes sections de maternelle, n'ont pas retiré de moyens aux autres niveaux. Elles n'ont pas non plus été réalisées aux dépens des écoles rurales ou urbaines hors éducation prioritaire, dont le nombre d'élèves par classe diminue également.

[En savoir plus \(Ministère de l'Éducation nationale\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/note-dinformation-de-la-depp-%C2%AB-dans-le-premier-degr%C3%A9-la-diminution-de-la-taille-des-classes>

[2] <https://www.education.gouv.fr/dans-le-premier-degre-la-diminution-de-la-taille-des-classes-se-poursuit-la-rentree-2020-308994>